

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DOUBS LOUE

Date d'affichage :
09 03 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 6 mars à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte Doubs Loue, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, sous la présidence de Monsieur Etienne CORDIER, **PRESIDENT**

Date de convocation :
28 02 2023

PRESENTS : M CORDIER Etienne, M DAVID Franck, M BARBERET Emmanuel, M BAUD Jean Baptiste, M DECOTE Yves, M MEUGIN Olivier, M VUILLET Christian, Mme CALINON Séverine, M FASSET Gêrôme, M PICHON Jean Claude, M BONGAIN Cédric (suppléant de M THIEBAUT Pierre)

**Nombre de
délégués :**
En Exercice : 12
Présents : 11
Votants : 11
Absents :
Excusés : 1

EXCUSES : M GOUNAND Alain,

SECRETAIRE DE SEANCE : M MEUGIN Olivier

D 04-23 PLAN PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENTS 2020 2024

Préambule :

Les statuts du syndicat prévoient l'approbation d'un programme pluriannuel d'investissement préalablement au vote du budget. Ce programme construit lors de la période de préfiguration à la prise de compétence par le syndicat, s'appuie d'une part sur les aides financières mobilisables et/ou d'ores et déjà contractualisées auprès de l'Agence de l'Eau, et d'autre part sur des niveaux de cotisations stables sur l'ensemble de la période de mise en œuvre. Le PPI 2020-2024 a été approuvé par délibérations successives du comité syndical en date du 17 février 2020, 15 février 2021 et du 14 février 2022.

Il couvrait la réalisation de 22 opérations sur l'ensemble du périmètre d'intervention du syndicat, pour un montant total initial estimé à 4,38 M€ dépenses (3,1 M€ de recettes prévisionnelles). Depuis 2020, le SMDL a déjà réalisé pour 1 366 678 € de travaux et perçu 991 315 € de recettes.

Etat d'avancement des réalisations :

En 2022, le syndicat a poursuivi la mise en œuvre du programme d'investissement avec la finalisation des études de maîtrise d'œuvre et le lancement d'études (voir détail ci-après).

Etudes d'investissement réalisées en 2022 :

Maitrise d'œuvre et consultation des entreprises pour les travaux « Restauration de la Glantine » :

- Coût opération : 7 457€ TTC
-

Maitrise d'œuvre et consultation des entreprises pour travaux « Restauration de la Morte d'Hotelans » :

- Coût total opération : 12 240 € TTC
- Recettes (dont postes) : 16 809 € TTC
-

Les études ont été engagées sur 4 opérations (études en régie ou externalisées).

- EBF Raie des Moutelles
- Restauration du Bassin d'Evans
- Restauration des Doulonnes
- Maîtrise d'œuvre restauration morte Saint Philippe

Les dossiers de demandes de subvention associées ont été déposés auprès de l'Agence de l'Eau.

Par ailleurs, concernant les actions situées sur le bassin de la Loue, la démarche de contrat de Bassin, en partenariat avec le Syndicat mixte Haut Doubs Loue, à l'échelle de l'ensemble du bassin versant de la Loue (y compris la partie doubiste de la Loue) est achevée. Ce contrat proposé par l'Agence de l'eau, mais qui associera d'autres partenaires (comme les Départements notamment) démarrera en janvier 2023. Il constitue la part de la feuille de route du syndicat pour ce qui concerne la restauration des milieux aquatiques sur le Bassin de la Loue (Zone pilote, Restauration des affluents de la Loue) pour le PPI 2020-2024 et au-delà. Il convient d'inscrire ces opérations et les recettes associées au PPI.

Évolutions financières et planning de réalisation :

Depuis le vote du PPI initial, le contrat de rivière Doubs a fait l'objet d'un avenant **priorisant certaines opérations** sur le bassin versant du Doubs (hors bassin Loue) et intégrant de nouvelles opérations dans le massif de la forêt de Chaux. Ce contrat s'est achevé le 31 décembre 2022. Les derniers dossiers de demande d'aides ont été déposés auprès de l'Agence de l'Eau à l'automne 2022 pour bénéficier des taux d'aides bonifiés (Travaux Glantine, EBF Raie des Moutelles, Travaux Hotelans, maîtrise d'œuvre Saint Philippe).

De plus, d'autres financements sont dorénavant mobilisables pour la réalisation des opérations PPI permettant d'atteindre un taux d'aides de 80%. Il s'agit des financements :

- « Feder FSE + » de la Région BFC
- « Trame Turquoise » de l'Agence de l'Eau
- « Fond Vert » de l'Etat

La mobilisation des aides « Trame turquoise » et « Fond Vert » nécessite une approche centrée sur les espèces inféodées aux milieux aquatiques et humides (Loutre, Castor, Sonneur à ventre jaune, Cuivré des marais, Agrion de mercure...). En effet, ces aides sont délivrées dans le cadre de la réalisation d'études et de travaux visant à la reconquête de la biodiversité. Les travaux usuellement portés par le SMDL visent à la restauration de la fonctionnalité des milieux aquatiques mais aussi à la restauration des habitats. Au regard des critères d'éligibilité de ces aides et afin de mobiliser ces dernières sur les projets SMDL, il conviendra de réaliser une étude à l'échelle du territoire du SMDL permettant de cartographier la présence des espèces et leur périmètre de migration.

Ainsi, conformément au ROB approuvé par le comité syndical en date du 12 décembre 2022, **le PPI a été mis à jour** d'une part en intégrant les réalisations et subventions accordées en 2022, et d'autre part en respectant les orientations retenues, à savoir :

- Poursuivre la réalisation/programmation du programme d'investissement ayant préfiguré à l'évolution du syndicat dans le respect des restes à charges maximaux pré-identifiés,
- Inscrire les opérations prévues dans le contrat de Bassin Loue de l'Agence de l'Eau,
- Ajuster les montants des opérations prévues au PPI en tenant compte de leur faisabilité technique et administrative sur la période restante 2023-2024,
- Inscrire de nouvelles opérations sur les secteurs à fortes dynamiques (Annexes alluviales du Doubs moyen),
- Inscrire une opération « Trame Turquoise » permettant la mobilisation future des nouveaux financements au titre de la biodiversité

Voir document complet ci-après et en annexe

Conformément à l'article 9.3 des statuts du syndicat, relatif aux modalités de cotisation, concernant la contribution pour l'investissement, un Plan Prévisionnel d'une durée de 5 ans est présenté au comité syndical pour validation et réactualisé tous les ans en amont du vote du budget.

Le PPI, tel que présenté en annexe, est établi pour la période de programmation de travaux 2020-2024. Les opérations listées correspondent aux opérations identifiées en 2019 en phase de préparation des évolutions statutaires du syndicat pour l'exercice de la GEMAPI, puis actualisées annuellement au regard des montants réels et des arbitrages du syndicat (planning de réalisation, ajout d'opération dans le cadre de la politique contractuelle de l'Agence de l'Eau).

L'enveloppe globale du PPI actualisée est de 4.57 M€, en accord avec les projections financières ayant servi au calcul des cotisations des adhérents.

Le PPI dans sa version actualisée 2023 constitue un état prévisionnel intermédiaire. Il sera amené à évoluer selon l'état d'avancement des travaux et les arbitrages du syndicat.

Le comité syndical, après avoir délibéré,

- **VALIDE** le PPI 2020-2024 tel que présenté en annexe.

Pour extrait conforme,

A Dole, le 6 mars 2023,

Le Président du Syndicat Mixte Doubs Loue,



M Etienne CORDIER

Envoyé en préfecture le 20/03/2023

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Publié le 06/03/2023



ID : 039-200008365-20230306-D0423-DE

